

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil
communal
du mercredi 7 juin 2017

N° 10/ 2016-2021

Présidence de **M. Baptiste MULLER**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil.

99 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués

88 sont présents,

11 sont absents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer :

Conseillères et Conseillers absents (**excusés**) : **BALLY Marc, BOLLIGER Sylvain, DESARZENS Noémie, DIND-PERROCHET Claudine, EGGENBERGER Frédéric, FRANCO Mario, GOY Jean-Claude, HUGONNET Christian, KLOETI Philippe, PETITPIERRE Rémi, TAMAGNI Gregory**

Conseillères et Conseillers absents (**non excusés**) : aucun

M. le Président Baptiste MULLER explique que l'Entente Morgienne n'est pas en mesure de présenter un candidat pour le poste de 2^{ème} vice-président cette année, tel que cela avait été adopté par le Tournus. Le Tournus s'est réuni pour trouver une solution mais n'est pas parvenu à trouver un accord consensuel. A ce stade, l'élection serait donc libre et tout un chacun peut se présenter. Cependant, M. Müller a reçu une proposition du PSIG qui demande que le choix du parti à qui reviendrait la 2^{ème} vice-présidence ait lieu sous la forme d'un tirage au sort. M. Müller rend attentif au fait que le parti qui remportera le tirage au sort pourra présenter un candidat pour la 2^{ème} vice-présidence et que les autres partis ne pourront pas présenter de candidat. Ils pourront simplement voter pour l'un des membres du parti gagnant. Ces dispositions ont été vérifiées avec la Préfecture et le Service des Communes et du Logement. Si cette proposition du PSIG est acceptée, le Conseil procédera immédiatement au tirage au sort, sous contrôle de l'huissier. Les partis qui le souhaitent pourront y participer et il reviendra au parti désigné de présenter un candidat. Si la proposition est refusée alors

l'élection sera libre et tout un chacun pourra se présenter, par son parti ou de son propre chef.

Le PSIG a également demandé à M. Müller, que, pour pouvoir régler les modalités à la suite d'un tirage au sort, l'élection statutaire de la 2^{ème} vice-présidence, des scrutateurs et des scrutateurs suppléants, soient déplacées à la séance du 21 juin prochain.

Ces deux demandes étant liées à l'ordre du jour, M. le Président Baptiste MULLER propose d'ouvrir la discussion afin d'établir un ordre du jour adapté.

M. Bastien MONNEY relève que le fait que l'Entente Morgienne n'assume pas son rôle de 2^{ème} vice-présidence pose des questions institutionnelles qu'il faudra régler dans un deuxième temps. La question du moment est de savoir quel parti présidera la 4^{ème} année de législature ou quel parti présentera un membre à la 2^{ème} vice-présidence et aussi de décider de la procédure à appliquer. Le Groupe PSIG a privilégié le tirage au sort car il met tous les partis sur le même niveau, il invite à accepter cette proposition ainsi que le déplacement de l'élection des scrutateurs au 21 juin.

M. Richard BOUVIER confirme que le Tournus n'a pas réussi à s'entendre sur la manière de pourvoir le siège laissé vacant par l'Entente Morgienne. Les positions sont tranchées. Le tournus est un organe non officiel qui permet aux partis de s'entendre sur les élections, les répartitions des commissions, etc. Il n'a aucun pouvoir décisionnel ni aucun règlement. L'EM a ses raisons de ne pas accepter ce siège, le Groupe PLR estime que c'est son droit. Ce qui est dommage c'est que le Tournus n'a pas anticipé un tel scénario et il sera nécessaire de discuter lors d'une séance afin que ce cas de figure ne se reproduise pas.

Ce soir, quelle que soit la solution un parti assumera deux présidences durant la législature. Trois scénarios ont été étudiés par le Tournus.

Le premier scénario est le décalage, le plus logique aux yeux du PLR, une place se libère, on décale. Avec cette solution le siège revient au Groupe PSIG et les partis se succèdent de manière logique, il n'y a pas deux présidences de suite pour le même parti. Le PSIG refuse ce décalage et tient absolument à garder sa place en dernière année de législature.

2^{ème} solution, le tirage au sort, proposé par le PSIG pour s'assurer que personne ne prenne ce siège de dernière législature. Le Groupe PLR s'oppose à cette méthode et pense que le hasard n'a pas sa place au Conseil communal dont les membres sont suffisamment intelligents et matures pour se déterminer démocratiquement. De plus ce scénario risque de poser un nouveau problème, si le PSIG est tiré au sort cela signifiera que ce parti aura deux présidences de suite, ce qui signifiera que le président et le vice-président seront à un moment donné deux PSIG sans compter les incidences sur les scrutateurs que M. Bouvier n'a pas encore pris le temps d'étudier. Une mauvaise solution aux yeux du PLR.

3^{ème} solution, la ligne blanche, soit une élection prévue par le règlement du Conseil. C'est le deuxième choix du Groupe PLR, si le Tournus n'arrive pas à s'entendre c'est le règlement du Conseil qui s'applique. Le Groupe PLR s'oppose au tirage au sort et invite à soutenir le scénario de la ligne blanche. Le PLR a un candidat à proposer et ne souhaite pas que les élections se fassent lors du prochain Conseil dont l'ordre du jour est déjà conséquent. Vu la sensibilité du sujet, le PLR souhaite que le vote sur la question du tirage au sort se fasse à bulletin secret.

Selon le règlement du Conseil communal, le vote à bulletin secret peut être pratiqué si 5 membres le soutiennent. C'est le cas pour le tirage au sort. M. le Président Baptiste Müller rappelle la marche à suivre, soit ne pas quitter la salle durant la durée du scrutin. La question à laquelle les conseillers doivent répondre par Oui ou par Non est : Est-ce que vous souhaitez un tirage au sort pour attribuer la 2^{ème} vice-présidence ? Résultat du vote : 6 blancs, 1 nul, 50 NON, 31 OUI. La proposition du PSIG est refusée.

Les Conseillers votent à main levée sur la question du déplacement de l'élection du 2^{ème} vice-président et des scrutateurs à la séance du 21 juin. Résultat du vote : 8 avis favorables, une majorité évidente d'avis contraires et 24 absentions. Le déplacement des élections à la prochaine séance est refusé.

Pour terminer, M. le Président Baptiste Müller a reçu une demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour de la part du Groupe des Verts, soit le dépôt et développement de la motion "Pour une stratégie énergétique durable de la ville de Morges". Cet objet devient le point 11.

Le point 11 devient le point 12 et le point 12 devient le point 13.

L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 mai 2017.
2. Démission d'une Conseillère communale.
3. Election du (de la) président(e).
4. a) Election du (de la) premier(ière) vice-président(e)
b) Election du (de la) deuxième vice-président(e).
5. a) Election des deux scrutateurs(trices)
b) Election des deux scrutateurs(trices) suppléant(e)s.
6. Adaptation du descriptif des jetons de présence.
7. Communications du Bureau.

8. Communications de la Municipalité.

9. Préavis de la Municipalité :

N° 23/6.17 Demande de crédit de CHF 120'000.00 pour le remplacement de la production de chaleur de la Maison de Seigneux, bâtiment communal sis rue Docteur-Yersin 1, bouteiller communal compris; (PLR) – 1^{re} séance de commission : lundi 12 juin 2017, à 18 h 30, au Bouteiller communal;

N° 24/6.17 Demande d'un crédit d'étude de CHF 891'000.00 pour l'élaboration des projets des aménagements de surface, routiers, paysagers et des infrastructures souterraines en relation avec l'équipement du Quartier Églantine, ainsi que du parc public et des installations sportives de plein air sis sur le site de Prairie-Nord; (EM) – 1^{re} séance de commission : lundi 26 juin 2017, à 18 h 30, salle Henri-Perregaux;

N° 25/6.17 Demande d'un crédit de CHF 3'716'000 TTC pour l'étude du 1^{er} lot d'interventions sur Beausobre soit les projets de construction des nouveaux foyers, de rénovation du Théâtre, d'extension du Conservatoire de musique et de transformation des anciens foyers en accueil et restauration; (PLR) – 1^{re} séance de commission : lundi 3 juillet 2017, à 18 h 30, salle des Pas Perdus.

10. Rapports de commissions :

N° 3/6.17 Modification de deux articles des statuts de l'ASIME de compétence communale;

N°15/6.17 Demande d'un crédit de CHF 140'000.00 pour la rénovation de la place de jeux du Temple;

N° 21/6.17 Demande d'un crédit de CHF 390'000.00 pour le remplacement de la conduite de transport d'eau potable et la pose d'une conduite de gaz naturel dans la route du Village, à Echichens, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduite;

11. Motion du Groupe des Verts intitulée "Pour une stratégie énergétique durable de la ville de Morges". Dépôt et développement.

12. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

13. Questions, vœux et divers.

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

- Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 3 mai 2017
- Préavis de la Municipalité N° 23/6.17 Demande d'un crédit de CHF 120'000.00 pour le remplacement de la production de chaleur de la Maison

de Seigneux, bâtiment communal sis rue Docteur-Yersin 1, bouteiller communal compris

- Préavis de la Municipalité N° 24/6.17 Demande d'un crédit d'étude de CHF 891'000.00 pour l'élaboration des projets des aménagements de surface, routiers, paysagers et des infrastructures souterraines en relation avec l'équipement du quartier Eglantine, ainsi que du parc public et des installations sportives de plein air sis sur le site de Prairie Nord
- Préavis de la Municipalité N° 25/6.17 – Demande d'un crédit de CHF 3'716'000.00 TTC pour l'étude du 1^{er} lot d'interventions sur Beausobre soit les les projets de construction des nouveaux foyers, de rénovation du théâtre, d'extension du Conservatoire de musique et de transformation des anciens foyers en accueil et restauration
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 3/2.17 – Modifications de deux articles des statuts de l'ASIME de compétence communale
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 15/4.17 – Demande d'un crédit de CHF 140'000.00 pour la rénovation de la place de jeux du Temple
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 21/5.17 – Demande d'un crédit de CHF 390'000.00 pour le remplacement de la conduite de transport d'eau potable et la pose d'une conduite de gaz naturel dans la route du Village à Echichens, subside de l'Etablissement Cantonal d'Assurance Incendie (ECA) non déduit
- Formulaire de déclaration d'intérêts

.....

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 mai 2017.

A la demande du Groupe PLR et selon l'accord de M. le Syndic Vincent Jaques, le texte en page 211 est modifié comme suit :

1^{er} paragraphe, dernière phrase : La Municipalité prendra le temps d'analyser les propos tenus ce soir afin d'y amener la réponse adéquate et **vérifiera, qui de la Municipalité ou du Conseil communal, est allé le plus loin sur l'échelle du dénigrement.**

Début du 2^{ème} paragraphe : les délais étaient courts, ajouter le R manquant.

4^{ème} ligne du 2^{ème} paragraphe, ajouter : **Le seul droit que la Municipalité exprime ce soir est celui de produire une réponse à une interpellation. Chaque mot peut**

être interprété, chaque virgule, chaque millimètre de ce texte peut être passé au crible comme l'a fait M. Burnand, qui semble apprécier cet exercice et surtout avoir le temps de le faire. Néanmoins, les réponses produites et publiques sont le fruit d'une réflexion commune émanant de l'ensemble de la Municipalité.

Le procès-verbal est approuvé à la majorité évidente, 1 avis contraire et deux abstentions avec remerciements à son auteur.

2. Démission d'une Conseillère communale.

M. le Président Baptiste MULLER lit la lettre de démission de Mme Rosemary DE BELAY du Groupe UDC. Mme De Belay est entrée au Conseil communal en octobre 2012 et n'a pris part à aucune commission.

3. Election du (de la) président(e).

M. le Président Baptiste MULLER rappelle que selon l'article 12 du règlement du Conseil communal l'élection du président doit être effectuée avant le 1^{er} juillet. Le Groupe UDC est désigné pour présenter un candidat, selon le Tournus.

Mme Patricia COREIA DA ROCHA propose la candidature de M. Frédéric VALLOTTON actuellement vice-président.

M. le Président Baptiste MULLER rend les Conseillers attentifs à bien préciser le prénom « Frédéric » étant donné que deux membres du Conseil portent le nom Vallotton. Les bulletins sans prénom seront considérés comme des voix éparses. L'élection a lieu à la majorité absolue au 1^{er} tour et à la majorité relative au second tour. Les bulletins blancs ne sont pas comptabilisés dans le calcul de la majorité absolue.

M. Frédéric VALLOTTON est élu avec 65 voix. Bulletins blancs : 14 – Voix éparses : 9

M. Frédéric VALLOTTON remercie toutes les personnes qui ont voté pour lui et rassure les autres, cela ne dure qu'une année. Il invite les personnes qui souhaitent mieux le connaître à lire ses autos fictions, que l'on peut commander auprès des librairies de Morges.

4. a) Election du premier vice-président

Selon le Tournus ce siège revient au Groupe des Verts.

M. Yvan CHRISTINET présente son ami Pascal Gemperli à qui cette tâche tient à cœur et qu'il souhaite poursuivre si possible jusqu'à la présidence.

Il n'y a pas d'autre candidature, les Conseillers procèdent au vote à bulletin secret, à la majorité absolue. Les bulletins blancs ne comptent pas dans le calcul de la majorité absolue.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER s'interroge sur le secret du vote, est-ce que les caméras sont réglées de manière à le conserver ?

M. le Président Baptiste MULLER répond qu'il fait confiance à la régie pour braquer les caméras uniquement sur les membres du Bureau durant le vote. Un ingénieur vient confirmer à M. Müller qu'effectivement aucune caméra ne filme les votes.

M. Pascal GEMPERLI est élu avec 75 voix. Bulletins blancs : 5 – Bulletin nul : 1 et 7 voix éparses.

M. Pascal GEMPERLI remercie les Conseillers pour cette élection et pour leur confiance, il se réjouit de travailler avec le Bureau pour assurer le bon fonctionnement de ce Conseil.

b) Election du deuxième vice-président

M. Yves MENETREY s'exprime en ces termes :

« Le Groupe PLR vous propose la candidature de Monsieur Laurent Pellegrino au poste de 2^{ème} vice-président.

Laurent est membre de notre assemblée depuis 2001 et en a déjà conduit les débats de notre Conseil en assurant sa présidence lors de l'exercice 2009-2010. Durant ces trois législatures écoulées, il a eu l'occasion de participer à de nombreuses commissions et a pu acquérir l'expérience et la connaissance des divers rouages de notre Conseil.

Père de deux enfants, Laurent est actif dans le monde de la construction et tant que directeur d'une entreprise d'envergure de ce secteur.

Nul doute, Mesdames et Messieurs, que Laurent dispose de toute les qualités pour prendre, à nouveau, dans deux ans, la présidence de notre assemblée.

Le Groupe PLR vous invite à soutenir cette candidature au poste de 2^{ème} vice-président de notre Conseil. »

M. Bastien MONNEY informe que le Groupe PSIG élira un membre au poste de 2^{ème} vice-président mais ne présente pas de candidat par souci de cohérence avec sa proposition de tirage au sort.

Mme Patricia DA ROCHA informe que pour laisser un choix à tous les membres du Conseil, le Groupe UDC propose la candidature de M. Jean-Pierre Morisetti.

Marié, père et grand-père, binational italo-suisse, originaire d'Ayens et Morges, professionnellement M. Morisetti est membre de Direction des Etablissement

Pénitenciers de la plaine de l'Orbe. Elu pour la première fois comme membre du Conseil au 1^{er} janvier 1982, il a été deux fois président de la Commission de gestion, chef de groupe pendant des années et a participé à un grand nombre de commissions et de séances. Il connaît parfaitement les rouages du Conseil communal et saura le diriger avec compétence.

Les Conseillers procèdent au vote par bulletin secret. Les bulletins sans prénom seront considérés comme voix éparses car deux Conseillers portent le nom Pellegrino.

Parmi les 88 bulletins distribués 1 est nul et 8 sont blancs et l'on compte 9 voix éparses. Les bulletins valables sont au nombre de 79, ce qui fixe la majorité absolue à 40 voix. M. Jean-Pierre Morisetti obtient 28 voix et M. Laurent Pellegrino est élu avec 42 voix.

M. Laurent PELLEGRINO remercie le Conseil pour son élection et salue M. Jean-Pierre Morisetti. Il a été élu au même poste il y a dix ans et se réjouit de retrouver le Bureau à nouveau.

5. a) Election des deux scrutateurs

La séance est suspendue durant 5 minutes pour permettre aux groupes de se mettre d'accord sur leurs candidats.

Le Tournus s'est mis d'accord sur l'ordre de passage des groupes. Les places reviennent aux Groupes PSIG et Verts.

Mme Maria Grazia VELINI au nom du Groupe PSIG propose la candidature de Mme Ludivine GUEx.

M. Yvan CHRISTINET au nom du Groupe des Verts propos la candidature de Mme Brigitte COENDOZ.

Les scrutatrices sont nommées par acclamation.

b) Election de deux scrutateurs suppléants.

Les places reviennent aux groupes UDC et EM.

Mme Patricia CORREIA DA ROCHA au nom du Groupe UDC propose la candidature de M. Cyril NUSSBAUM.

Mme Catherine HODEL au nom de l'EM propose la candidature de Mme Rita WYSS.

Les deux candidats sont élus par acclamation.

6. Adaptation du descriptif des jetons de présence.

A la demande de M. le Président Baptiste Müller le Tournus s'est réuni pour se pencher sur la question soulevée par un Conseiller communal, de la manière de rémunérer un Conseiller qui rédige un rapport mais qui n'est pas président de la commission. Le Tournus s'est réuni le 25 avril 2017 et a proposé un consensus qui précise un supplément unique pour la rédaction d'un rapport, indépendant de la présidence. Le document expliquant cette modification avec des exemples concrets a été transmis par mail aux Conseillers avant la séance du 7 juin.

La discussion est ouverte. Personne ne souhaite prendre la parole.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu la proposition du Tournus décidée lors de sa séance du 25 avril 2017 ,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(majorité évidente, 1 avis contraire et 6 abstentions)

1. d'adopter les adaptations du texte relatif aux jetons de présence, comme suit :

Séances du Conseil communal et de commissions CHF 30.00

Supplément pour la présidence du Conseil (pour chaque séance) CHF 30.00

Supplément unique pour rapport de Commissions, y compris rapports de majorité, de minorité ou de sous-commission CHF 30.00

Commissions de gestion et des finances (en soirée) 30.00

Commissions de gestion et des finances (par ½ journée) 60.00

Bureau du Conseil et Bureau électoral (par tranche de 90 min.) 30.00

Président(e) du Conseil (par année + jetons de présence) 2'000.00

7. Communications du Bureau

M. le Président Baptiste MULLER annonce deux communications orales.

- Un formulaire de déclaration d'intérêt a été transmis aux Conseillers afin de permettre au Bureau de créer le registre des intérêts. Les Conseillers qui reçoivent les documents par voie électronique n'ont apparemment pas reçu le formulaire, il leur sera envoyé d'ici la fin de la semaine. Pour remplir le formulaire les Conseillers doivent se référer à l'article 58 du règlement communal et 40 j de la Loi sur les Communes. Le formulaire est à retourner au plus tard pour le 21 juin auprès de la secrétaire du Conseil communal.

- Les résultats des votations fédérales et cantonales du 21 mai 2017 pour la Ville de Morges sont les suivants :

La Loi sur l'Energie a été acceptée par 75.5 % de Oui contre 24.5 % de Non. Le taux de participation est de 44.3%. Le deuxième tour des élections cantonales s'est tenu le même jour. M. le Président note que les scrutateurs n'étaient que des scrutatrices, un homme s'était annoncé et a dû se désister, il compte sur la gent masculine pour s'investir dans le futur. Le taux de participation pour ces élections est de 38.18 % et les Morgiens ont élus les mêmes candidats que le reste du Canton. Les résultats du 2^{ème} tour des élections au Conseil d'Etat sont les suivants :

Béatrice Métraux : 1'691 voix - Cesla Amarelle : 1'496 voix - Isabelle Chevalley : 1'204 voix - Jacques Nicolet : 1'191 voix - Guillaume Toto Morand : 290 voix Sylvie Villa : 177 voix.

8. Communications de la Municipalité.

M. le Syndic Vincent JAQUES annonce deux communications orales qui seront lues par Mme la Municipale Mélanie WYSS.

Mme la Municipale Mélanie WYSS s'exprime en ces termes :

Location des maisons de Seigneux et Bornand

« En avril 2015, la Municipalité a communiqué à votre Conseil les intentions de Police Région Morges (PRM) de construire un nouvel Hôtel de police à l'av. des Pâquis 27. En effet, la PRM doit répondre aux exigences en matière d'infrastructures en vue d'obtenir l'accréditation définitive en respect de la Loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV).

Informée du projet et de l'avancement des travaux, la Municipalité a reçu la confirmation de résiliation des baux à loyer de la place Saint-Louis 2 (Maison Bornand) et de la rue Dr-Yersin 1 (Maison de Seigneux), avec effet au 31 décembre 2017.

La Municipalité confirme la mise en location de ses objets, en maintenant l'Office de la population dans ses locaux actuels. Un mandat a été confié à un expert immobilier afin d'évaluer ces objets et de les positionner sur le marché. Les locaux administratifs sur deux étages de la Maison Bornand, sont actuellement affichés à louer. La Maison de Seigneux, bâtiment de notre Bouteiller communal, classée monument historique, est aussi annoncée ouverte à la location ou à l'octroi d'un DDP. Le Bouteiller communal n'est pas concerné par la location et restera à l'usage exclusif des autorités.

Idéalement situés, à proximité du centre-ville et facilement accessible en transports publics, la Municipalité espère que ces locaux affichés disponibles sur le marché rencontreront un intérêt et qu'ils seront reloués dans les meilleurs délais. »

Mise à disposition de la colonie des Grandes-Roches pour l'accueil des JOJ 2020

« La Commune du Chenit s'est approchée de la Commune de Morges pour solliciter son soutien dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020. En effet, notre parcelle du Brassus est idéalement située pour accueillir les compétitions de ski nordique. La Commune du Chenit souhaite profiter de la dynamique insufflée par les JOJ pour développer ses infrastructures sportives.

Considérant l'importance de ce projet d'utilité publique, la Municipalité a décidé de mettre à disposition provisoirement et gratuitement le terrain ainsi que le bâtiment des Grandes-Roches en l'état, afin de permettre la réalisation de ces compétitions en 2020. Le bâtiment de la colonie de vacances sera disponible dès que l'ASIME l'aura libéré.

Des discussions sont toujours en cours concernant l'avenir des Grandes-Roches à plus long terme et la Municipalité informera le Conseil au moment opportun. »

9. Préavis de la Municipalité :

N° 23/6.17 Demande de crédit de CHF 120'000.00 pour le remplacement de la production de chaleur de la Maison de Seigneux, bâtiment communal sis rue Docteur-Yersin 1, bouteiller communal compris; (PLR) – 1^{re} séance de commission : lundi 12 juin 2017, à 18 h 30, au Bouteiller communal;

Les commissaires sont :

BOUVIER Richard	TRUDU Sylviane	LAMBERT-CAVERSACCIO Laurence
NEUKOMM Emmanuelle	FROCHAUX Eva	
LOFOCO Nicola	BOLLIGER Sylvain	

N° 24/6.17 Demande d'un crédit d'étude de CHF 891'000.00 pour l'élaboration des projets des aménagements de surface, routiers, paysagers et des infrastructures souterraines en relation avec l'équipement du Quartier Églantine, ainsi que du parc public et des installations sportives de plein air sis sur le site de Prairie-Nord; (EM) – 1^{re} séance de commission : lundi 26 juin 2017, à 18 h 30, salle Henri-Perregaux;

Les commissaires sont :

GENOUD-MAURER Béatrice	JATON Laure	CHRISTINET Yvan
WEBER Eric	HODEL Catherine	

DUBOCHET Jacques	CORREIA DA ROCHA Patricia	
-------------------------	--------------------------------------	--

N° 25/6.17 Demande d'un crédit de CHF 3'716'000 TTC pour l'étude du 1^{er} lot d'interventions sur Beausobre soit les projets de construction des nouveaux foyers, de rénovation du Théâtre, d'extension du Conservatoire de musique et de transformation des anciens foyers en accueil et restauration; (PLR) – 1^{re} séance de commission : lundi 3 juillet 2017, à 18 h 30, salle des Pas Perdus.

Les commissaires sont :

JATON Maurice	DUPONTET Aline	CHASSOT Brian
KUBLER Steven	ELSIG Céline	MARTINET Claire
REYMOND-FENTER Viviane	FURHOFF Michaël	DIND Claudine

10. Rapports de commission.

N° 3/6.17 Modification de deux articles des statuts de l'ASIME de compétence communale.

Mme Laurence LAMBERT-CAVERSACCIO présidente-rapporteur de la commission, lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis. La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(majorité évidente moins une abstention)

1. d'accepter la modification des statuts telle que présentée, à savoir :
 - a. la modification de l'art. 2 alinéas 1 à 3,
 - b. la modification de l'art. 13, alinéa 13

N° 15/6.17 Demande d'un crédit de CHF 140'000.00 pour la rénovation de la place de jeux du Temple

Mme Katia CID, présidente-rapporteur de la commission, lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal. La parole n'est pas demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(majorité évidente moins une abstention)

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 140'000.00 pour la rénovation de la place de jeux du Temple ;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en dix ans, à raison de CHF 14'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2018.

N° 21/6.17 Demande d'un crédit de CHF 390'000.00 pour le remplacement de la conduite de transport d'eau potable et la pose d'une conduite de gaz naturel dans la route du Village à Echichens, subside de l'Etablissement Cantonal d'Assurance Incendie (ECA) non déduit.

Mme Brigitte COENDOZ, présidente-rapporteur de la commission lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal. La parole n'est pas demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(majorité évidente moins 4 absentions)

3. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 390'000.00 pour le remplacement de la conduite de transport d'eau potable et la pose d'une conduite de gaz naturel dans la route du Village à Echichens, subside de l'Etablissement cantonal d'Assurance Incendie (ECA) non déduit ;
4. de dire que ce montant sera amorti en règle générale en 20 ans à raison de CHF 19'500.00 par année, à porter en compte dès le budget 2018.

11. Dépôt et développement de la motion du Groupe des Verts intitulée « Pour une stratégie énergétique durable de la Ville de Morges ».

Mme Sylvie FAY lit la motion qui est annexée au procès-verbal. La Municipalité ne se déterminera pas ce soir.

12. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

M. le Syndic Vincent JAQUES informe que la Municipalité a deux réponses à apporter ce soir.

M. le Syndic Vincent JAQUES s'exprime en ces termes :

« M. le Conseiller communal P. M. Burnand est intervenu sur les dates des séances du Conseil communal 2017-2018. En effet, la Municipalité a prévu une séance le mercredi 4 avril 2018, soit le mercredi qui suit le week-end pascal et a demandé à la Municipalité d'étudier la possibilité d'avancer d'une semaine cette séance du Conseil communal. »

La Municipalité a examiné la question de la disponibilité des Foyers et a décidé de demander la convocation du Conseil communal pour le mercredi 11 avril 2018. »

Réponse à la question posée en séance du Conseil communal du 3 mai 2017 par M. le Conseiller communal Frédéric Vallotton qui constate un vrai problème d'abandon de mégots sur la pelouse et les chaussées. Serait-il envisageable de mettre en place une campagne de sensibilisation ? Pourrait-on inclure des consignes concernant le littering standard dans la même campagne de sensibilisation, ainsi que rappeler aux propriétaires de chiens la façon dont ils sont sensés évacuer les déjections de leurs canidés?

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT s'exprime en ces termes :

« Le principe de lutte contre le littering s'appuie sur 3 piliers qui sont les suivants :

- **L'action ou le fait de nettoyer** : Il est évident qu'une zone propre incite au respect et limite les risques de dépôt de déchets sauvages. Ce point est sous contrôle à Morges. D'ailleurs ceci est soulevé par M. Vallotton dans sa question en citant l'excellent travail de la Voirie.
- **La prévention, la communication** : Plusieurs campagnes de ce type ont été organisées, comme l'installation de panneaux d'information "Canin malin" depuis plusieurs années sur les zones vertes ou autres endroits sensibles. Ce dispositif a pour but de sensibiliser les propriétaires de chien à respecter le domaine public et leur rappeler les bonnes pratiques en matière de surveillance d'animaux de compagnie. En outre, une centaine de distributeur de sac à crottes sont disponibles sur l'ensemble du territoire de la commune. Plus de 700'000 de ces sacs sont distribués par ce biais chaque année.

Une campagne de sensibilisation a été entreprise sur plusieurs saisons et qui avait notamment pour but de lutter contre les mégots jetés par terre. Lors de cette action, plus de 4'000 cendriers de poches ont été distribués lors de marchés, aux divers guichets de l'administration communale et dans la plupart des commerces du centre-ville.

Une action de sensibilisation au littering est prévue en partenariat avec IGSU (Communauté d'intérêts pour un monde propre) en juin 2017.

- **La répression** : Cet aspect de la lutte contre le littering est tout à fait d'actualité. Effectivement, l'entrée en vigueur dernièrement de la LAOC (Loi sur les amendes d'ordres communales) donne entre autre de nouveaux outils pour verbaliser sur le champ des personnes auteurs de littering qui sont prises sur le fait. Les dispositions de cette législation, qui ont pour but de lutter contre les problèmes cités par M. Vallotton, notamment la surveillance des ecopoints, seront intégrées prochainement dans le règlement de Police.

Ainsi, et pour profiter de la dynamique que va susciter la mise en application de la LAOC, il sera entrepris parallèlement des actions concertées de communication et de prévention auprès des divers publics cibles concernés par le littering.

A noter également que la Ville de Morges a obtenu le label "No-littering", qui est attribué aux collectivités publiques et aux entreprises qui s'engagent concrètement à mettre en place des mesures afin de lutter contre le littering. »

M. Pierre Marc BURNAND s'exprime en ces termes :

« Je remercie la Municipalité de s'être penchée sur le problème des dates des séances du Conseil au printemps 2018 et en particulier de la séance du mercredi 4 avril 2018 placée sur la première semaine des vacances de Pâques. Je remercie la Municipalité d'être entrée en matière et d'avoir accepté de modifier cette date peu favorable ... mais je ne cache pas ma surprise de constater que la nouvelle date proposée (le 11 avril) tombe à nouveau sur les vacances de Pâques (cette fois la seconde semaine plutôt que la première).

Certes, en déplaçant la séance du Conseil sur la seconde semaine des vacances pascales, on n'a plus le problème des séances de préparation qui tombent sur le lundi

de Pâques, mais pour le reste c'est bonnet blanc, blanc bonnet.

Cette année, en raison de travaux en retard à la commission de gestion, j'ai dû entreprendre des démarches pendant les vacances de Pâques et j'ai été frappé de constater le nombre de réponses automatiques que j'ai reçues, signalant que tel(le) municipal(e), ou tel(le) chef(fe) de service, était en vacances, notamment durant la deuxième semaine. Je persévère à penser que ce n'est pas une bonne idée de placer une séance du Conseil sur cette période.

Au surplus, j'ajoute une observation. Dans le tout premier projet de la Municipalité, il y avait quatre semaines entre le Conseil de mars et celui d'avril, et quatre semaines entre ceux d'avril et de mai. En déplaçant la séance d'avril, on crée évidemment un déséquilibre. La nouvelle proposition de la Municipalité revient à avoir cinq semaines d'écart entre les Conseils de mars et avril, puis trois semaines entre avril et mai. Ma proposition est symétrique : c'est trois semaines d'abord puis cinq semaines. C'est donc strictement équivalent.

Enfin l'argument consistant à dire que la date des séances dépend de la disponibilité des foyers de Beausobre ne me semble pas pertinent, dès lors qu'il existe d'autres solutions (on le vérifiera notamment lors de notre prochaine séance).

Dans ces conditions, je pense que le principe de ne pas fixer de séance du Conseil pendant les vacances scolaires doit prévaloir et qu'il est faux d'abandonner cet usage. En conséquence, je réitère ma demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de placer la troisième séance de 2018 à fin mars plutôt qu'en avril et, très concrètement, de la fixer au mercredi 28 mars 2018. »

13. Questions, vœux et divers.

M. Frédéric VALLOTTON se fait le porte-parole des riverains de la Morges qui ont vu, il y a quelques semaines de cela, le Service Cantonal des Forêts procéder à l'abattage d'un nombre certains d'arbres, à la hauteur de la patinoire. Les troncs ont été élagués et évacués. Or, les branches débitées sont restées sur place, présentant un danger pour les enfants qui jouent dans ce périmètre ainsi qu'un risque en cas de crue de la Morges. L'effet esthétique n'est pas des plus heureux et il serait bien de songer au nettoyage de l'endroit, à moins que cela ne soit pris en charge par ledit service cantonal.

Par ailleurs, M. Vallotton remercie M. le Municipal Jean-Jacques Aubert pour les menus travaux d'urgence qui ont été entrepris sur les monuments du parc de l'Indépendance, notamment sur une barrière qui s'était effondrée et qui a été refaçonée, donnant un plus bel effet sur le monument. En attendant la restauration imminente des monuments du parc, il apprécie le travail déjà effectué.

M. le Municipal Philippe DERIAZ répond que l'abattage le long de la Morges a été planifié de longue date et que la Commune a été interpellée. Il était en charge du

dossier et va s'assurer auprès des personnes concernées que le nettoyage soit fait, cette question a été soulevée à plusieurs reprises et il remercie M. Vallotton d'intervenir dans le cadre du Conseil communal.

M. Bertrand GILLIARD revient sur sa question, posée deux mois auparavant, relative à l'accessibilité des bus à la place de la Gare, une fois que le chantier « Ilot Sud » sera commencé, jusqu'au remplacement de la caserne des pompiers par une place pour les transports publics (procès-verbal du mois d'avril, point 17).

Entre temps, lors d'une manifestation « enquête » sur la place de la Gare, il a posé la question à la représentante de la Ville qui lui a répondu qu'un plan B était prévu. Etant donné le délai de réponse il se demande si ce problème a réellement été anticipé ou pas. Il réitère la question à laquelle il souhaite avoir rapidement une réponse qui intéressera, à son sens, la direction des MBC.

M. le Municipal Eric ZUGER, rappelle qu'en novembre 2015 la Municipalité avait déposé un préavis pour l'aménagement de la place de la Gare et du PPA Morges Gare-Sud, ainsi que l'espace autour de ce PPA, pour un montant de 1,22 millions. En mars 2015, le Conseil communal a approuvé cette demande de crédit. S'en est suivi un appel d'offre auprès de différents mandataires, qui hélas a entraîné un recours, que la Municipalité a gagné. Cependant, cette information n'est arrivée qu'au mois de mars 2017. Ce n'est donc que depuis ce moment que la question a pu être étudiée de manière très approfondie avec les mandataires. Il rappelle que cette étude comprend la place de la Gare, la rue de la Gare, le giratoire du Moulin, les parcelles occupées par la caserne des pompiers, la rue des Sablons, la rue Centrale et la rue du Docteur-Yersin. Les études en cours font l'objet de discussions avec le Canton, soit la Direction Générale de la Mobilité et des Routes et les MBC. Des propositions pour les concepts finaux sont évaluées mais également les solutions intermédiaires, soit la question de M. Gilliard. Les études en cours seront présentées lors de la réunion de la commission consultative Urbanisme & Mobilité, la semaine prochaine. A ce stade, les solutions intermédiaires n'ayant pas encore été adoptées, il prie M. Gilliard de patienter encore un peu.

M. Bertrand GILLIARD prend acte avec satisfaction de cette réponse et se réjouit que le problème ait déjà été discuté. Toutefois, il reste perplexe, car ces problématiques émanent du PPA qui une fois établi, semble-t-il, est intouchable. Il s'étonne donc que suite à des études des solutions puissent être trouvées, mais s'en réjouit.

Mme Aline DUPONTET s'inquiète de la disparition du passage piétons à la hauteur de l'entreprise « Pichon électroménagers », dans le cadre des travaux du giratoire de la Tour et de l'avenue de Marcelin. Un panneau demande aux piétons de changer de trottoir à cet emplacement et les automobilistes ne savent pas que les piétons peuvent traverser. Ce passage se trouvant dans une zone d'accélération il y a un réel danger. Comment la sécurité des piétons est-elle garantie sur ce tronçon entre les services communaux et l'entreprise générale ?

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT répond qu'il est passé ce soir vers 19h00 à cet endroit et que le marquage du passage piéton avait été effectué ainsi que le pourtour du giratoire au sol. Ce n'est peut-être pas complet mais à son sens le travail a été fait. C'est l'unité de signalisation de la PRM qui est en charge de ce travail, il

demande à Mme la Municipale Anne-Catherine Aubert-Despland (présidente de la PRM) de vérifier auprès de cette unité que la signalisation est complète.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER complète l'intervention de M. Burnand concernant le calendrier des séances et met en avant que le Grand Conseil ne siège pas durant les vacances scolaires. Durant l'été 2016, non sans surprise, des séances de commissions avaient été fixées le 23 ou le 25 juillet. Afin que cette situation peu agréable ne se reproduise pas **il émet le vœu que la Municipalité ne convoque pas de commissions entre le 15 juillet et le 15 août**. Il remercie la Municipalité d'y être attentive car les Conseillers ont droit à une période de pause également.

Mme Laurence LAMBERT-CAVERSACCIO revient sur le crédit de CHF 136'000.00 accordé le 3 juin 2015 pour l'étude de la construction de la nouvelle capitainerie du Port du Petit-Bois et l'assainissement du chauffage électrique du bâtiment existant, avec un amortissement sur 5 ans à raison de CHF 27'200 par an. Les travaux n'ont-ils pas beaucoup avancé à ce jour. A quel stade en est cette étude et quand est-ce que la construction de cette capitainerie va débuter ?

M. le Municipal Eric ZUGER répond que les plans pour la mise à l'enquête seront présentés à la commission en charge de ce dossier avant les vacances scolaires. Peut-être que lors du prochain Conseil il sera annoncé que le projet est à l'enquête publique.

M. Giancarlo DE BELLIS s'interroge sur le limnigraphe (appareil de mesure permettant de mesurer les variations d'un cours d'eau ou d'un lac) situé près du Temple, sur le quai Lochman. Ses questions sont les suivantes : Depuis quand existe-il ? Sert-il vraiment et à qui ? Si oui, pourquoi ne fonctionne-t-il plus depuis environ 3 à 4 mois ?

M. le Municipal Jean- Jacques AUBERT répond que cet appareil a été restauré et qu'il devrait normalement fonctionner. Il y a vraisemblablement un problème de papier qui se déroule mal et la Municipalité va prendre les mesures nécessaires afin de le faire réparer. M. Aubert ne connaît pas l'âge de cet appareil, sans doute assez ancien, mais il va se renseigner.

M. Jacques DUBOCHET invite à traiter avec grand respect ce limnigraphe, qui est l'un des éléments centraux du travail de M. François-Alphonse Forel, grand Morgien et créateur de la science des lacs.

La parole n'est plus demandée, **M. le Président Baptiste MULLER** remercie les Conseillers pour leur travail et clôt la séance à 22h17.

Le Président

La secrétaire

Baptiste Müller

Tatyana Laffely Jaquet

Morges, le 7 juin 2017

Motion du groupe des Verts

Pour une stratégie énergétique durable de la Ville de Morges

Le 21 mai 2017, le peuple Suisse a décidé à une belle majorité d'entreprendre de façon ferme et définitive le tournant énergétique nécessaire à la survie de notre environnement et à la bonne marche d'une économie qui voit là l'occasion d'un souffle d'innovation qui réussit si bien à la Suisse. La Stratégie Énergétique 2050 se base sur 3 principes pour atteindre ses objectifs : la sortie progressive du nucléaire, le développement massif et coordonné des nombreuses sources d'énergies renouvelables présentes sur le territoire Suisse, et le déploiement de nombreux programmes de rénovation visant l'économie d'énergie et l'efficacité énergétique. Cette stratégie se décline en programmes cantonaux, qui eux-mêmes se déclinent en programmes communaux. Ainsi, de nombreuses recommandations, aides, subventions, incitations, outils sont mis à disposition de tous les acteurs locaux pour que chaque commune puisse, à son échelle, définir une véritable stratégie énergétique qui lui permette de participer activement à l'effort national voulu pour atteindre les objectifs de la stratégie énergétique 2050. Localement, différents projets ont d'ailleurs été créés pour faciliter et dynamiser les échanges et les actions autour de cette thématique, signe que la volonté d'avancer concrètement dans ce domaine existe bien. On notera par exemple le projet cantonal VOLTEFACE ou encore plus localement la création du groupe inter-parti clim'action.

A Morges, à l'heure où de grands travaux d'urbanisme démarrent, à l'heure où de nouveaux PPA sont en préparation, force est de constater qu'aucune directive n'est donnée qui puisse laisser penser que la commune s'est dotée d'une vision globale de sa politique énergétique à l'échelle du territoire communal. En effet, si chaque projet contient bien un volet énergétique, aucune connexion avec les projets environnants, futurs ou même l'existant, n'est étudiée. De fait, les porteurs de projets proposent leurs solutions en fonction de leurs propres opportunités, sans tenir compte d'une réelle stratégie à l'échelle globale de la commune, car celle-ci n'existe visiblement pas, ou du moins ne transparait pas dans les divers appels d'offre lancés. De plus, la commune de Morges encourage systématiquement l'utilisation du gaz à travers un programme de revente certes intéressant financièrement mais en total inadéquation avec la volonté de diminuer l'utilisation de combustibles fossiles.

Ainsi, on rénove la production de chaleur du vignoble communal en remplaçant la chaudière à gaz par une autre chaudière à gaz, car on avait bien compté sur un réseau de chaleur à distance discuté il y a de cela bien longtemps, mais celui-ci n'est visiblement toujours pas là. Et pendant ce temps, on ouvre la route de Marcellin de haut en bas sans y poser une seule conduite d'eau chaude... Et pourtant, les réseaux d'eau chaude et/ou froide sont des vecteurs importants de la transition énergétique car ils permettent de distribuer sur tout un territoire de l'énergie produite à différents endroits et de différentes manières. Ainsi, ils permettent d'opérer naturellement la transition vers du tout renouvelable en intégrant petit à petit des productions locales d'énergie renouvelable au fur et à mesure de leur développement. De nombreuses villes en Suisse ont déjà entrepris une réflexion globale pour accompagner le déploiement de ces réseaux. A Genève, à chaque fois qu'une route doit être ouverte dans le cadre d'un chantier, on étudie l'opportunité de profiter de l'occasion pour poser des conduites de réseaux d'eau chaude et/ou froide. A Yverdon-les-Bains, où de nombreux nouveaux quartiers sont prévus, le déploiement des réseaux au travers de ceux-ci mais également au travers de tout l'existant est déjà planifié et prêt à être mis en œuvre au fur et à mesure que les travaux d'urbanisme sont entrepris.

Une réflexion similaire peut être entreprise à l'échelle communale pour le déploiement coordonné des autres énergies comme l'électricité, ainsi que pour la mise en place d'un vaste programme de rénovation des bâtiments communaux ainsi que de différentes aides à l'efficacité énergétique pour les privés comme pour les entreprises morgiennes.

Cette motion du groupe des Verts a pour but de demander que notre commune se dote au plus vite d'une stratégie énergétique durable. Ceci afin

- d'accompagner au mieux les futurs projets d'urbanisme


- de donner aux porteurs de projets des directives claires sur les volontés de la commune de Morges en matière énergétique
- de prioriser les énergies renouvelables et inscrire concrètement et durablement notre commune dans la transition énergétique

Ainsi le Plan Directeur Communal devra se doter au plus vite d'un pan énergétique (ou celui-ci, s'il existe déjà, devra être revu/renforcé en accord avec la nouvelle stratégie énergétique votée le 21 mai dernier), comme l'exige la loi cantonale. De plus, nous demandons que tous les outils et subventions mis à disposition par le canton et la Confédération pour aider les communes à développer leurs politiques énergétiques soient explorés et utilisés, et que contacts soit pris avec les villes qui, comme Yverdon ou Nyon, ont déjà entrepris cet exercice complexe de stratégie énergétique communale.

Pour le groupe des Verts,

Sylvie Fay



Anne Stern-Griu 


BARIZA 

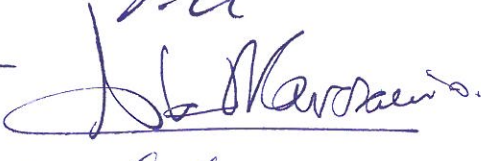
Mario Pasqualone 

Xavier Leporc 

Brigitte Coeudog 

Mathieu Borrac 

Pascal Gemperti 

Laurence Lambert
Caveseau 

Yvan Christinet 